

## TITAN

Société anonyme  
Place Sainte-Gudule 14, 1000 Bruxelles, Belgique  
Registre des personnes morales (Bruxelles, division francophone) : 0699.936.657

---

Assemblée générale annuelle des Actionnaires de Titan SA (la **Société**), qui se tiendra le vendredi 8 mai 2026 à 11h00 (CET) à l'hôtel Four Seasons à Limassol, Chypre (67-69 Amathountos Avenue, Ag. Tychonas, 4532 Limassol, Chypre).

---

### PROCURATION

---

*L'actionnaire qui souhaite se faire représenter à l'Assemblée Générale Annuelle de la Société doit utiliser ce formulaire de procuration. Toute autre procuration ne sera pas acceptée.*

*Pour être valable, le présent formulaire de procuration doit être reçu par la Société **au plus tard le samedi 2 mai 2026**. Les actionnaires sont priés d'envoyer le formulaire signé à l'adresse électronique [general-meeting@titanmaterials.com](mailto:general-meeting@titanmaterials.com) dans le délai mentionné ci-dessus.*

*Les actionnaires détenant des actions via Euroclear peuvent également désigner leur mandataire par voie électronique, par l'intermédiaire de la plateforme d'ABN AMRO (lien : [www.abnamro.com/evoting](http://www.abnamro.com/evoting)), à condition que l'intermédiaire financier de l'actionnaire soit affilié à cette plateforme, **au plus tard le samedi 2 mai 2026**.*

*Dans l'intérêt du bon ordre, veuillez noter que l'actionnaire soussigné devra également accomplir les formalités d'admission visées dans l'avis de convocation.*

Le soussigné (nom et prénom / nom de la personne morale) (l'**Actionnaire**)

---

---

Domicile / Siège

---

---

Adresse e-mail

*(Les personnes morales doivent préciser l'adresse e-mail de la/des personne(s) physique(s) signant en leur nom)*

---

Propriétaire de \_\_\_\_\_ actions dématérialisées / nominatives (*biffer la mention inutile*) de la Société désigne par la présente la personne suivante comme mandataire (le **Mandataire**) avec le droit de remplacement :

M Dimitrios Katsaounis, Secrétaire de la Société

ou

(*Veillez compléter les données ci-dessous si vous souhaitez désigner un mandataire de votre choix*)

Nom et prénom :

---

---

Domicile :

---

---

afin de le/la représenter à l'Assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra **le vendredi 8 mai 2026 à 11h00 CET** à l'hôtel Four Seasons à Limassol, Chypre (67-69 Amathountos Avenue, Ag. Tychonas, 4532 Limassol, Chypre) (l'**Assemblée**), ayant l'ordre du jour ci-dessous, ou à toute assemblée ultérieure ayant le même ordre du jour ou une partie de celui-ci, et de voter en son nom sur chacune des résolutions proposées suivantes comme suit :

(*Veillez cocher les cases adéquates*)

**1. Rapport annuel du Conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.**

*Observations concernant le point à l'ordre du jour : Le Conseil d'administration demande à l'Assemblée de prendre acte du rapport annuel du Conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ces deux rapports sont disponibles sur le site Internet de la Société (<https://ir.titanmaterials.com/en/shareholder-center/annual-general-meetings>).*

***Ce point n'appelle pas de vote.***

**2. Présentation des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, du rapport consolidé du Conseil d'administration sur ces comptes (y compris la Déclaration de Durabilité), du rapport du réviseur d'entreprises sur ces comptes ainsi que du rapport d'assurance limitée du réviseur d'entreprises sur les informations en matière de durabilité pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.**

*Observations concernant le point à l'ordre du jour : Le Conseil d'administration demande à l'Assemblée de prendre acte des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, du rapport consolidé du Conseil d'administration sur ces comptes (y compris la Déclaration relative à la durabilité), du rapport du réviseur d'entreprises sur ces comptes ainsi que du rapport d'assurance limitée du réviseur d'entreprises sur les informations en matière de*

durabilité pour l'exercice comptable clos le 31 décembre 2025. Ces documents sont disponibles sur le site Internet de la Société (<https://ir.titanmaterials.com/en/shareholder-center/annual-general-meetings>).

*Ce point n'appelle pas de vote.*

**3. Approbation des Comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, y compris l'affectation des bénéfices et l'approbation de la distribution d'un dividende brut de 1,10 EUR par action.**

*Résolution proposée : Approbation des Comptes annuels réglementaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de l'affectation du résultat de l'exercice fixant un dividende brut de 1,10 EUR par action. Le dividende sera mis en paiement le 7 juillet 2026.*

Pour  Contre  Abstention

**4. Approbation du Rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.**

*Résolution proposée : Approbation du Rapport de rémunération présenté par le Conseil d'administration, tel que préparé par le Comité de rémunération et intégré au Rapport annuel.*

Pour  Contre  Abstention

**5. Décharge des membres du Conseil d'administration de toute responsabilité découlant de l'accomplissement de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.**

*Résolution proposée : L'Assemblée décide de décharger les personnes suivantes de toute responsabilité liée à l'exercice de leur mandat d'administrateur au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :*

*William-John Antholis (jusqu'au 7 février 2025), Andreas Artemis, Marcel-Constantin Cobuz, Michael Colakides, Haralambos David, Lyn-Mary Grobler, Paula Hadjisotiriou, Leonidas Kanellopoulos, Natalia Nikolaidi, Ioannis Paniaras (jusqu'au 7 février 2025), Dimitrios Papalexopoulos, Alexandra Papalexopoulou, Kyriakos Riris, Sandra Soares Santos (jusqu'au 7 février 2025), Dimitris Tsitsiragos et Vassilios Zarkalis (jusqu'au 7 février 2025).*

Pour  Contre  Abstention

**6. Décharge du réviseur d'entreprises de la Société de toute responsabilité découlant de l'accomplissement de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.**

*Résolution proposée : L'Assemblée décide de décharger le réviseur d'entreprises de la Société, PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège social est sis 1831 Diegem, 5 Culliganlaan,*

Bruxelles, représenté par Didier Delanoye, de toute responsabilité liée à l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Pour  Contre  Abstention

**7. Approbation de la cooptation par le Conseil d'administration de Mme Stella Kyriakides en tant qu'administratrice indépendante.**

Observations concernant le point à l'ordre du jour : Sur recommandation du Comité de nomination, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée de confirmer la cooptation de Mme Stella Kyriakides en qualité d'administratrice indépendante et de confirmer les décisions du Conseil d'administration en date des 30 décembre 2025 et 2 février 2026 de la nommer par cooptation en tant qu'administratrice indépendante à compter du 3 février 2026 afin de mener à son terme, à savoir jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de 2026, le mandat de Mme Natalia Nikolaidi. Le CV de Mme Stella Kyriakides est disponible sur le site Internet de la Société (<https://www.titanmaterials.com/about-us/corporate-governance/board-of-directors/>).

Résolution proposée : Approbation de la cooptation de Mme Stella Kyriakides en tant qu'administratrice indépendante de la Société à compter du 3 février 2026 afin de mener à son terme, à savoir jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de 2026, le mandat de Mme Natalia Nikolaidi.

Pour  Contre  Abstention

**8. Nomination et renouvellement de membres du Conseil d'administration.**

Observations concernant le point à l'ordre du jour : Les mandats des membres actuels du Conseil d'administration, c'est-à-dire M. Andreas Artemis, M. Marcel-Constantin Cobuz, M. Michael Colakides, M. Haralambos David, Mme Lyn-Mary Grobler, Mme Paula Hadjisotiriou, M. Leonidas Kanellopoulos, Mme Stella Kyriakides, M. Dimitrios Papalexopoulos, Mme Alexandra Papalexopoulou, M. Kyriakos Riris et M. Dimitris Tsitsiragos, expirent immédiatement après la présente Assemblée. Sur recommandation du Comité de nomination, il est proposé à l'Assemblée de :

I. renouveler les mandats de :

- M. Andreas Artemis, M. Haralambos David, Mme Lyn-Mary Grobler, Mme Paula Hadjisotiriou, Mme Stella Kyriakides et M. Dimitris Tsitsiragos en qualité d'administrateurs indépendants de la Société pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027. Les administrateurs précités remplissent les critères d'indépendance énoncés au Principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Le Conseil d'Administration confirme n'avoir aucune indication d'un élément qui pourrait mettre en doute leur indépendance.

- *M. Dimitrios Papalexopoulos en qualité d'administrateur non exécutif de la Société pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027.*
- *M. Marcel-Constantin Cobuz, M. Michael Colakides, M. Leonidas Kanellopoulos et Mme Alexandra Papalexopoulou en qualité d'administrateurs exécutifs de la Société pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027.*

*Les CV des membres actuels du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Internet de la Société (<https://www.titanmaterials.com/about-us/corporate-governance/board-of-directors/>).*

- II. *nommer M. Stavros Pantzaris en qualité d'administrateur indépendant de la Société pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027. M. Stavros Pantzaris remplit les critères d'indépendance énoncés au Principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Le Conseil d'Administration confirme n'avoir aucune indication d'un élément qui pourrait mettre en doute son indépendance.*

*Le CV de Stavros Pantzaris est disponible sur le site Internet de la Société (<https://ir.titanmaterials.com/en/shareholder-center/annual-general-meetings>).*

*Les membres du Conseil d'administration seront rémunérés pour leur mandat conformément à la Politique de rémunération soumise à l'approbation de la présente Assemblée.*

Résolutions proposées :

- a. *Renouvellement du mandat de M. Andreas Artemis en qualité d'administrateur indépendant de la Société pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027.*

**Pour**  **Contre**  **Abstention**

- b. *Renouvellement du mandat de M. Marcel-Constantin Cobuz en qualité d'administrateur exécutif de la Société pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027.*

**Pour**  **Contre**  **Abstention**

- c. *Renouvellement du mandat de M. Michael Colakides en qualité d'administrateur exécutif de la Société pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027.*

**Pour**  **Contre**  **Abstention**

- d. *Renouvellement du mandat de M. Haralambos David en qualité d'administrateur indépendant de la Société pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027.*

**Pour**  **Contre**  **Abstention**

- e. *Renouvellement du mandat de Mme Lyn-Mary Grobler en qualité d'administratrice indépendante de la Société pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027.*

**Pour**  **Contre**  **Abstention**

- f. *Renouvellement du mandat de Mme Paula Hadjisotiriou en qualité d'administratrice indépendante de la Société pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027.*

**Pour**  **Contre**  **Abstention**

- g. *Renouvellement du mandat de M. Leonidas Kanellopoulos en qualité d'administrateur exécutif de la Société pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027.*

**Pour**  **Contre**  **Abstention**

- h. *Renouvellement du mandat de Mme Stella Kyriakides en qualité d'administratrice indépendante de la Société pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027.*

**Pour**  **Contre**  **Abstention**

- i. *Renouvellement du mandat de M. Dimitrios Papalexopoulos en qualité d'administrateur non exécutif de la Société pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027.*

**Pour**  **Contre**  **Abstention**

- j. *Renouvellement du mandat de Mme Alexandra Papalexopoulou en qualité d'administratrice exécutive de la Société pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027.*

**Pour**  **Contre**  **Abstention**

- k. *Renouvellement du mandat de M. Dimitris Tsitsiragos en qualité d'administrateur indépendant de la Société pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027.*

**Pour**  **Contre**  **Abstention**

- l. *Nomination de M. Stavros Pantzaris en qualité d'administrateur indépendant de la Société pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027.*

**Pour**  **Contre**  **Abstention**

## 9. **Modification de la Politique de rémunération de la Société.**

*Observations concernant le point à l'ordre du jour : Sur proposition du Comité de rémunération, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée de prendre acte et d'approuver certaines révisions de la Politique de rémunération. Un exemplaire de la Politique de rémunération modifiée proposée peut être consulté sur le site Internet de la Société (<https://ir.titanmaterials.com/en/shareholder-center/annual-general-meetings>).*

*Résolution proposée : Approbation de la modification de la Politique de rémunération de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.*

**Pour**  **Contre**  **Abstention**

## 10. **Approbation, conformément à l'article 7:151 du Code des sociétés et des associations, de dispositions conférant des droits à des tiers, susceptibles d'affecter substantiellement le patrimoine de la Société ou de donner naissance à une dette ou à un engagement substantiel à la charge de la Société, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la Société ou d'un changement de contrôle de la Société (de telles dispositions sont courantes dans la documentation de financement internationale, mais requièrent, en droit belge, l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires).**

*Résolution proposée : Approbation, conformément à l'article 7:151 du Code des sociétés et des associations, des dispositions conférant des droits à des tiers, susceptibles d'affecter*

*substantiellement le patrimoine de la Société ou de donner naissance à une dette ou à un engagement substantiel à la charge de la Société, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la Société ou d'un changement de contrôle de la Société,*

*(A) incluses dans les accords ci-dessous :*

- a. 350 000 000 EUR d'obligations garanties à 3,50 % échéant en 2031, émises par TITAN Global Finance PLC et garanties par la Société ;*
- b. une convention de crédit d'un montant de 230 000 000 EUR, en date du 25 juillet 2025, avec Titan Global Finance Plc en qualité d'emprunteur, la Société en qualité d'emprunteur et de garant, et, notamment, HSBC Bank Plc en qualité d'agent <sup>1</sup> ;*
- c. un avenant à un emprunt obligataire d'un montant de 120 000 000 EUR, en date du 28 juin 2024, conclu entre Titan Cement Company S.A., en qualité d'émetteur, la Société, en qualité de garant, et Alpha Bank S.A., en qualité d'agent des obligataires et d'agent payeur ;*
- d. le renouvellement d'une convention de crédit de 40 000 000 USD, daté à l'origine du 1<sup>er</sup> juillet 2014, tel que modifié de temps à autre, entre TITAN America LLC en tant qu'emprunteur, HSBC Bank USA en tant que prêteur et la Société en tant que garant ;*
- e. le renouvellement d'une convention de crédit de 45 000 000 USD, daté à l'origine du 30 novembre 2016, tel que modifié de temps à autre, entre TITAN America LLC en tant qu'emprunteur, Wells Fargo Bank en tant que prêteur et la Société en tant que garant ;*
- f. le renouvellement d'une convention de crédit d'un montant de 60 000 000 USD, initialement conclue le 8 juillet 2020, telle que modifiée périodiquement, entre TITAN America LLC, en qualité d'emprunteur, CITIBANK N.A., en qualité de prêteur, et la Société, en qualité de garant ; et*

*(B) incluses ou devant être incluses dans tout autre nouvel accord ou instrument aux termes duquel la Société :*

- i. lève ou garantit, au bénéfice de sociétés filiales ou liées, tout financement (par voie d'opérations bilatérales, « club deal » ou d'opérations de financement syndiqué, par l'émission d'obligations, de billets à ordre, d'obligations non garanties, de titres de créance ou d'instruments similaires [y compris par le biais d'un placement privé], d'opérations de crédit-bail ou d'accords d'affacturage et, plus généralement, par toute autre opération produisant l'effet commercial d'un emprunt) utilisé aux fins générales de l'entreprise et/ou de ses filiales (y compris, mais sans s'y limiter, le financement des fonds de roulement, les dépenses d'investissement, les acquisitions, investissements, opérations de refinancement et distributions liées au capital), sous réserve que le montant total agrégé en principal engagé dans le cadre de toutes les opérations de financement incluant de telles dispositions ne dépasse pas 500 000 000 EUR (cinq cents millions d'euros, ou son*

---

<sup>1</sup> Il est précisé que cet accord a été préalablement approuvé par l'Assemblée générale annuelle tenue le 8 mai 2025 au titre du point 12(B)(i), en tant qu'accord à conclure. Cet accord ayant depuis été conclu, il est de nouveau soumis à l'approbation de l'Assemblée.

équivalent dans d'autres devises calculé au moment de la conclusion de l'opération de financement concernée) ;

- ii. conclut ou garantit toute transaction dérivée conclue dans le cadre de l'activité ordinaire de la Société et/ou de l'une de ses filiales (autre qu'à des fins spéculatives) afin de se protéger contre les fluctuations d'un taux ou d'un prix ou d'en tirer profit.

**Pour**                       **Contre**                       **Abstention**

## 11. Procuration.

*Résolution proposée : L'Assemblée décide d'accorder une procuration spéciale à Michael Colakides, Grigorios Dikaios, Nikolaos Andreadis, Nikolaos Birakis, Spyridon Hadjinicolaou, ainsi qu'à Sophie Rutten, Jasper Clarys et Susana Gonzales ou tout autre avocat ou collaborateur d'Allen Overy Shearman Sterling (Belgium) LLP, chacun agissant indépendamment, à l'effet de rédiger, exécuter et signer tous documents, instruments, actes et formalités et de donner toutes instructions nécessaires ou utiles à la mise en œuvre des résolutions susmentionnées, en ce compris, mais sans s'y limiter, le dépôt des comptes annuels et des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2025, ainsi que le rapport annuel et le rapport du réviseur d'entreprises y afférents, auprès de la Banque Nationale de Belgique, la publication des nominations et des extraits des résolutions et l'accomplissement des formalités de publication nécessaires, avec un droit de délégation.*

**Pour**                       **Contre**                       **Abstention**

\* \* \*

Conformément à l'article 7:143, §4 du Code des sociétés et des associations, s'il existe un conflit d'intérêts potentiel entre l'Actionnaire et le Mandataire, les règles suivantes s'appliquent :

- (i) le mandataire doit divulguer les faits pertinents pour permettre à l'actionnaire d'évaluer le risque que le mandataire poursuive un intérêt autre que le sien ;
- (ii) le mandataire n'est autorisé à exercer le droit de vote en nom de l'actionnaire que si elle/il a reçu des instructions de vote spécifiques pour chaque point de l'ordre du jour.

À cet égard, veuillez noter que M Dimitrios Katsaounis, Secrétaire de la Société, est également une employée de Titan Cement Company S.A., une filiale de la Société, et qu'à ce titre, elle se trouve dans une situation de conflit d'intérêts conformément à l'article 7:143, §4, 3° du Code des sociétés et des associations.

Sous réserve de ce qui précède, si l'Actionnaire n'a pas donné d'instructions de vote concernant une ou plusieurs résolutions proposées, le Mandataire votera en faveur des résolutions proposées concernées.

L'Actionnaire reconnaît avoir été informé du fait qu'après la publication de l'avis de convocation à l'Assemblée, un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 3% du capital de la Société peuvent ajouter de nouveaux points à l'ordre du jour de l'Assemblée ou de nouvelles propositions de

décision concernant des points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour. Au plus tard le jeudi, 23 avril 2026, la Société publiera un ordre du jour révisé si elle a valablement reçu de nouveaux points ou de nouvelles propositions de décision à ajouter à l'ordre du jour de l'Assemblée. Dans ce cas, la Société fournira également aux actionnaires un formulaire de procuration mis à jour intégrant les nouveaux points ou les nouvelles propositions de décision et les règles indiquées ci-dessous s'appliqueront :

- (a) si la présente procuration a été valablement communiquée à la Société avant la publication de l'ordre du jour révisé de l'Assemblée, elle restera valide pour les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée qui étaient initialement mentionnés dans l'avis de convocation à l'Assemblée ;
- (b) si la Société a publié un ordre du jour révisé intégrant une ou plusieurs nouvelles propositions de décision sur des points mentionnés initialement dans l'ordre du jour, la loi autorise le Mandataire à s'écarter, lors de l'Assemblée, des instructions de vote éventuellement données initialement par l'Actionnaire si le Mandataire estime que l'exécution de ces instructions risquerait de mettre en péril les intérêts de l'Actionnaire. Le Mandataire doit informer l'Actionnaire en cas d'écart par rapport aux instructions de vote de l'Actionnaire ;
- (c) si la Société a publié un ordre du jour révisé incluant de nouveaux points, la loi exige que le présent formulaire de procuration précise si le Mandataire est autorisé à voter sur ces nouveaux points ou s'il doit d'abstenir.

Compte tenu des instructions reprises au point (c) ci-dessus, l'Actionnaire (*veuillez cocher la case adéquate*) :

- autorise le Mandataire à voter les nouveaux points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée.

**ou**

- donne instruction au Mandataire de s'abstenir de voter les nouveaux points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Si l'Actionnaire n'a pas coché l'une des cases ci-dessus ou a coché les deux cases, le Mandataire s'abstiendra de voter sur les nouveaux points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Les actionnaires qui ont valablement donné une procuration ne peuvent plus voter à l'Assemblée en personne ou par correspondance.

L'Actionnaire donne tous pouvoirs au Mandataire pour signer, en son nom et pour son compte, toutes les listes de présence et les procès-verbaux relatifs à l'Assemblée ayant l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

## **Protection des Données**

La Société prend très au sérieux la confidentialité et la sécurité des données personnelles qu'elle reçoit des actionnaires dans le cadre des Assemblées. Les actionnaires peuvent consulter l'Avis de confidentialité à l'attention des actionnaires pour obtenir des informations sur le traitement de leurs données personnelles et les droits qui sont les leurs en vertu du règlement général sur la protection des données (règlement (UE) 2016/679). Cet Avis de confidentialité est disponible sur le site Internet de la Société (lien : [https://ir.titanmaterials.com/Uploads/Privacy\\_Notice\\_for\\_shareholders\\_FR.pdf](https://ir.titanmaterials.com/Uploads/Privacy_Notice_for_shareholders_FR.pdf)).

Lieu: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_ 2026

Signature(s):

*Les personnes morales doivent préciser le(s) nom(s), prénom(s) et qualité de la (des) personne(s) physique(s) signant en leur nom. Si l'Actionnaire n'est pas une personne physique exécutant le présent formulaire de procuration, le(s) signataire(s) déclare(nt) et garantit(-issent) à la Société d'avoir les pleins pouvoirs de signer le présent formulaire de procuration pour le compte de l'Actionnaire.*

\_\_\_\_\_